

DEC191185DR06

Décision portant nomination de M. Anthony Dumontet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés et nommant Mme Sabine Lefebvre en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6298¹ en date du 28 mai 2019 ;

Considérant que M. Anthony Dumontet, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Lorraine **du 14 au 16 janvier 2019, du 7 et 8 mars 2019 et du 28 et 29 mars 2019**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Anthony Dumontet assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés (Artehis), à compter du 29 mai 2019.

M. Anthony Dumontet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anthony Dumontet est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 29 mai 2019

La directrice de l'Unité
Sabine Lefebvre

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

